

### **Détermination de l'indice CGPR**

L'établissement du CGPR, qui est l'indice reconnu du prix à AECO, est publié par le « *PriceLineDAILY* » et est déterminé de la façon suivante :

Les transactions d'achat mensuel (volumes égaux pour tous les jours du mois) pour le mois suivant sont compilées afin de déterminer l'indice de prix CGPR. À titre d'exemple tous les achats de volumes mensuels pour juillet effectués tout au long du mois de juin sont compilés et la moyenne pondérée détermine l'indice CGPR du mois de juillet.

L'indice CGPR n'a rien à voir avec la détermination du coût d'acquisition projeté pour fin de détermination du prix du gaz de réseau, il reflète plutôt le coût réel d'acquisition pour les contrats de gaz de réseau négociés selon cet indice de prix dans un mois donné.